



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2001/56/Add.1
12 octobre 2001

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

et FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent vingt-cinquième session, 6-9 novembre 2001,
point 5.2.8. de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJET DE COMPLEMENT 4 AU REGLEMENT No 39

(Indicateurs de vitesse)

Additif 1

Transmis par le Groupe de travail des dispositions
générales de sécurité (GRSG)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRSG à sa quatre-vingt-et-unième session et il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRSG/2001/15, sans modification (TRANS/WP.29/GRSG/60, par. [...]).

Paragraphe 5.2.6.2., modifier comme suit :

"5.2.6.2. Si un banc dynamométrique à rouleaux est utilisé pour l'essai, les rouleaux devront avoir un diamètre d'au moins 0,4 m."

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET :
<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>